

Communiqué de presse

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Patrick LE LAY condamné

Lundi 12 novembre 2012, Patrick Le Lay, ex-PDG de TF1, a été reconnu coupable par le tribunal correctionnel de Nanterre pour recours abusif à des contrats à durée déterminée (CDD).

Pour le SNRT CGT Audiovisuel, partie civile dans cette affaire, c'est l'aboutissement de 9 années de procédures et une victoire pour notre syndicat dans son combat contre le recours abusif à l'emploi précaire qui est récurrent dans le secteur audiovisuel. C'est en effet la première fois qu'un PDG du secteur est condamné personnellement pour ce type d'infraction.

Au-delà de cette affaire c'est un sérieux avertissement adressé par la justice à tous les employeurs du secteur privé et public qui ont pris l'habitude de recourir à l'intermittence pour combler des emplois qui devraient être des postes permanents (ils sont d'ailleurs souvent appelés « permittents » par ces mêmes employeurs). Certains de ces salariés exercent depuis plus de 20 ans leur activité à temps plein.

Cette condamnation fait suite à de nombreuses décisions d'indemnisations et d'intégrations de salariés qui ont porté leur affaire devant les tribunaux et pour lesquels la CGT s'est souvent pourvue en substitution.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette décision qui nous renforce dans notre détermination de continuer notre lutte pour une réduction de la précarité dans l'audiovisuel.

Lundi 12 novembre 2012